



Domaine de la Lombardière  
07430 Davézieux  
Tél : 0475675557 - [www.annonayrhoneagglo.fr](http://www.annonayrhoneagglo.fr)

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

**Conseil communautaire du jeudi 27 juin 2024 - 18H30**  
**Salle polyvalente VILLEVOCANCE**

**Délibération n°CC\_2024\_084**  
**Convention dans le cadre du programme EUCF (European City Facility)**  
**pour le développement d'A Nos Watts**

*Nombre de conseillers en exercice : 56*  
*Secrétaire de séance : Madame Edith MANTELIN*

**Étaient présents :**

Simon PLENET, Yves FRAYSSE, François CHAUVIN, Antoine MARTINEZ, Ronan PHILIPPE, Denis SAUZE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Sylvette DAVID, Denis HONORE, Maxime DURAND, Laurent TORGUE, Jean-Yves BONNET, Christian MASSOLA, Martine OLLIVIER, Thierry LERMET, Laurence DUMAS, Christian FOREL, Patrick OLAGNE, Hugo BOLLEY, Maryanne BOURDIN, Bruno FANGET, Nicole ARCHIER, Nathalie CLEMENT, Claudie COSTE, Mohamed GUENNIF, Louis-Claude GAGNAIRE, Stéphanie ISSARTEL, Edith MANTELIN, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Bertrand PIATON

**Ayant donné pouvoir :**

Richard MOLINA donne pouvoir à Laurent TORGUE, Laurent MARCE donne pouvoir à Claudie COSTE, Damien BAYLE donne pouvoir à Yves FRAYSSE, René SABATIER donne pouvoir à Jean-Yves BONNET, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER, Danielle MAGAND donne pouvoir à Christian MASSOLA, Carlos ALEGRE donne pouvoir à Denis HONORE, Antoinette SCHERER donne pouvoir à Denis SAUZE, Assia BAIBEN-MEZGUELID donne pouvoir à François CHAUVIN, Clément CHAPEL donne pouvoir à Michel SEVENIER, Chrystelle ETIENNE donne pouvoir à Maxime DURAND, Romain EVRARD donne pouvoir à Laurence DUMAS, Jérémie FRAYSSE donne pouvoir à Edith MANTELIN, Juanita GARDIER donne pouvoir à Simon PLENET, Frédéric GONDRAND donne pouvoir à Antoine MARTINEZ, Catherine MOINE donne pouvoir à Maryanne BOURDIN

**Absents ou excusés :**

Sylvie BONNET, Olivier DE LAGARDE, Christian ARCHIER, Yves RULLIERE, Virginie BONNET-FERRAND, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Agnès PEYRACHE, Marc-Antoine QUENETTE

Le quorum est atteint.

***Le rapporteur, Monsieur Denis SAUZE, expose :***

Depuis fin 2015, la communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo est labellisée Territoire à Énergie Positive (TEPOS). Par ailleurs Annonay Rhône Agglo a approuvé un Plan Climat Air Energie Territorial en 2020 fixant sa politique en faveur de la transition écologique et énergétique pour les 6 prochaines années.

Consciente des enjeux liés au développement des énergies renouvelables, tout en favorisant leur appropriation par les acteurs du territoire et la maximisation des retombées économiques locales, Annonay Rhône Agglo a souhaité mettre en place une société de développement de l'énergie solaire. A Nos Watts a ainsi été créée en juin 2020 en partenariat avec les autres membres fondateurs que sont Coopawatt, Aurance Energies et Energie Partagée.

Aujourd'hui, forte des réalisations menées à bien par A Nos Watts, il apparaît intéressant de soutenir ses actions en tant qu'opérateur énergétique territorial, afin d'accélérer la transition énergétique.

Ainsi une demande de subvention a été adressé à l'EUCF (European City Facility), initiative européenne, afin de financer des projets d'investissement pour accélérer le développement des énergies durables. Annonay Rhône Agglo a reçu un avis favorable suite au dépôt de sa candidature, et pourra bénéficier d'aides financières à hauteur de 60 000 € TTC qui financera des études et du temps agent d'Annonay Rhône Agglo.

Cette subvention permettra de :

- Financer des études pour le développement du photovoltaïque sur le territoire et accompagner la diversification d'A Nos Watts (ANW),
- Soutenir ANW, afin de contribuer à au moins 70 % des objectifs du PCAET en matière d'énergie solaire photovoltaïque et éolienne d'ici 2030,
- Jouer un rôle actif dans le développement des autres énergies renouvelables et dans la réduction de la consommation d'énergie...

Pour l'obtention de ces aides financières, une convention avec accord de subvention, doit être signée entre EUCF et Annonay Rhône Agglo, pour une durée de 1 an, à compter du 30 Août 2024.

Cette signature permettra le versement d'un premier acompte (65%) à hauteur de 39 000€, puis au terme des un an, le solde, soit 21 000€ sera versé à la collectivité.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-1 et suivants,

**Vu** la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015,

**Vu** le Code de l'énergie, notamment l'article L.314-28,

**Vu** la délibération cadre sur les énergies renouvelables du conseil communautaire du

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

25 septembre 2018,

**Vu** la délibération du conseil communautaire du 20 février 2020 relative la création de la société A Nos Watts,

**Vu** le projet de convention avec EUCF, ci-annexé

Le Conseil communautaire, après en avoir,

**DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention avec EUCF ci-annexée, pour une durée de 1 an à compter du 30 Août 2024,

**AUTORISE** la signature de cette convention, pour le versement d'une subvention 60 000€ par EUCF à Annonay Rhône Agglo, pour la réalisation de l'opération susmentionnée,

**CHARGE** le Président ou son représentant dûment habilité de signer tout document et d'effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 4 juillet 2024

**Simon PLENET,**

**Président d'Annonay Rhône  
Agglo**

*Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.*

*Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhône Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.*